



CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-MAURICE

COMMISSION DE GESTION

RAPPORT RELATIF AUX COMPTES 2018

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Président : Dominique Robyr (PLR)

Rapporteur : Jan Schönbächler (AdG)

Membres : Barbara Arlettaz-Isoz (PLR), Guillaume Barman (PLR), François Bruchez (PDC), Damien Coutaz (PDC), Catherine Frossard (PDC), Gaël Rappaz (PDC), Lucien Steiner (PDC).

Suppléants : Mireille Brouchoud (PLR), Xavier Bruchez (PDC), Alain Duroux (PDC), Laetitia Lugon (PLR), Dominique Thiévent (AdG).

Remarques : Gaël Rappaz a été remplacé par Alain Duroux.

1. PRÉAMBULE

Les comptes 2018 ont été approuvés par le Conseil municipal le 10 avril 2019 et ont été mis à notre disposition sur le site de la commune le 11 avril 2019.

La Commission de gestion s'est réunie à trois reprises dans le cadre du contrôle et de l'analyse des comptes 2018 : les 6, 9 et 20 mai 2019.

La CoGest a procédé à l'analyse des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements, de la situation globale ainsi que des documents annexes. Le Président de la Municipalité, Damien Revaz, et le chef des finances, Léonard Roserens, ont participé à la dernière séance pour répondre aux questions.

2. QUESTIONS-RÉPONSES - COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Sauf avis contraire, les réponses suivantes ont été données par le Président de la Municipalité, Damien Revaz.

2.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Pas de question pour ce chapitre.

2.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

113.439.00 p.32 Contributions diverses

Quelles contributions font partie de ce poste, dont le montant s'élève à 31'198 CHF aux comptes 2018, alors qu'un montant de 4'000 CHF est inscrit au budget 2018 et qu'un

montant de 1'240 CHF apparaît dans les comptes 2017? Comment faut-il interpréter cette évolution?

Les frais de formation d'une collaboratrice auprès de l'Ecole de Police de Savatan ont été payés par la Police Intercommunale du Salentin.

Lors de la signature de son contrat de travail, cette collaboratrice s'engageait à rester un certain nombre d'années dans le corps de police du Salentin, faute de quoi elle rembourserait tout ou partie de ses frais de formation.

Dans ce poste nous retrouvons donc une recette unique de CHF 28'673.15 correspondant au remboursement partiel des frais de formation de ladite collaboratrice.

160.301.00 p.38 Personnel administratif

160.301.03 p.38 Commandement du service

Aucun montant ne figure au budget 2018 pour ces deux postes? Par ailleurs, il semble que les deux rubriques, séparées dans les comptes 2017, ont été regroupées aux comptes 2018.

Léonard Roserens nous répond : depuis fin 2017, c'est la commune de Vernayaz qui tient la comptabilité de l'Etat-Major de crise. Cela signifie que depuis 2018, ce n'est plus St-Maurice qui paye le Commandant, mais Vernayaz. Dès lors, nous retrouvons toutes les charges de l'Etat-Major de crise dans le poste n° 160.319.01, exception faite des salaires de notre personnel que nous avons décidé de faire ressortir au travers d'une écriture interne ; écriture qui vient alimenter le compte n° 160.301.00 ainsi que les charges sociales y relatives.

2.2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

210.310.00 p.41 Fournitures scolaires

Quelles sont les conséquences financières de l'arrêt du Tribunal fédéral (concernant la gratuité de l'école obligatoire) pour la Commune? Et quelles mesures seront mises en oeuvre par la Commune?

Lors de l'établissement du budget 2019, nous avons estimé un surcoût lié à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi de l'ordre de CHF 15'000.- pour le poste « Fournitures scolaires ». En ce qui concerne les activités sportives et culturelles une charge supplémentaire de l'ordre de CHF 20'000.- a été prévue.

Plusieurs variantes sont actuellement à l'étude afin de respecter cette nouvelle norme, sans pour autant créer « une usine à gaz ». (Bons – Note de crédit – Economat centralisé – etc.). La variante retenue sera opérationnelle pour la rentrée scolaire d'août, et sera intégrée à la comptabilité communale dès le budget 2020.

210.301.00 p.41 Personnel administratif

Il n'y a pas de montant au budget 2018 pour ce poste. A-t-il été oublié?

Léonard Roserens nous répond que l'imputation dans ce poste date de 2017 et coïncide avec la mise en place des nouvelles clés de répartition au niveau des charges du personnel. En effet, il y a eu un oubli lors de l'établissement du budget 2018. Un montant de CHF 19'900.- a été inscrit au budget 2019.

210.361.00 p.42 Part. communale pers. enseignants primaire

211.361.00 p.44 Part. communale pers. enseignants C.O.

Il y a une grande différence pour ces deux rubriques entre les comptes 2017 et les comptes 2018. Le poste 210.361.00 passe de 1'275'917 CHF en 2017 à 1'200'059 CHF en 2018, alors qu'un montant de 1'330'000 CHF était prévu au budget 2018. Le poste 211.361.00 passe de 478'870 CHF en 2017 à 391'664 CHF en 2018, alors qu'un montant de 500'000 CHF était prévu au budget 2018. Comment faut-il comprendre cette différence?

Ces chiffres nous sont transmis par le Canton. En septembre 2017 nous avons reçu les informations suivantes pour l'établissement du budget 2018 :

Contribution communale pour le primaire de CHF 1'329'500.- (arrondi à CHF 1'330'00.- dans notre budget). Contribution communale pour le Cycle d'Orientation de CHF 499'150.- (arrondi à CHF 500'000.- dans notre budget).

Le Canton a certainement surévalué les coûts réels étant donné que leur facture effective correspond aux chiffres inscrits dans nos comptes 2018.

2.3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE

349.319.00 p.48 Développement du sport (commentaire de la page 48)

Une question par rapport au commentaire de la page 48 au sujet de la rubrique 349.319.00 : pourquoi ne pas l'avoir entré comme transitoire? Nous ne comprenons pas la méthode de comptabilisation?

Léonard Roserens nous répond : nous avons préféré choisir le principe de prudence et ne pas comptabiliser une recette non encaissée lors du bouclage des comptes. Il est vrai que comptabiliser un produit à recevoir aurait très bien fait l'affaire également.

303.365.091 p.51 Manifestations diverses

Nous aimerions avoir un aperçu des manifestations concernées par cette rubrique, par exemple dans les commentaires en début de chapitre.

Ce poste concerne principalement Nuances Pop (environ 95 % du compte). Il a été décidé de ne pas créer une rubrique propre à chaque manifestation afin de ne pas démultiplier les comptes. En revanche, nous avons pris note de détailler les manifestations dans les prochains commentaires. Si une manifestation devient récurrente, un compte est ouvert au nom de cette manifestation (Exemple : Lumina).

330.301.01 p.53 Personnel T.P.

Qu'enlève ce poste? Qu'est-ce qui était prévu dans ce dicastère (montant de 197'500 CHF porté au budget) qui n'a pas été réalisé (montant de 129'901 CHF porté aux comptes 2018)?

Léonard Roserens nous répond que ce compte fluctue en fonction des travaux effectués par le personnel des Travaux Publics. En 2016 il y avait une charge de CHF 190'000.-, puis CHF 112'000.- en 2017 et enfin CHF 130'000.- dans les comptes 2018.

Une année, le personnel aura plus de travail sur les routes communales, une autre année ce sera au niveau des chemins pédestres que l'effort sera porté.

340.427.03 p.55 Participation de tiers aux charges

Un montant de 19'000 CHF apparaît aux comptes 2017, alors qu'un montant de 20'000 CHF a été porté aux budgets 2018 et 2019. Au final, un montant négatif de -8'500 CHF figure aux comptes 2018. Cette évolution aurait pu faire l'objet d'un commentaire ou d'une explication. Comment faut-il la comprendre? Pourquoi un montant de 20'000 CHF apparaît toujours au budget 2019, si la réalité est différente?

A fin 2018, nous avons pris note qu'il n'était plus nécessaire de mettre à disposition un maître-nageur supplémentaire lors des cours de piscine pour les élèves du CO. Cette information nous est parvenue alors que le budget 2019 avait déjà été établi.

Léonard Roserens ajoute que le montant négatif figurant aux comptes 2018 s'explique du fait que l'année scolaire ne coïncide pas avec l'année civile, et que le montant déjà payé a été ensuite récupéré.

2.4 SANTÉ

Pas de question pour ce chapitre.

2.5 PRÉVOYANCE SOCIALE

540.301.00 p.64 Personnel administratif**540.436.03 p.65 Honoraires pour curatelle**

En page 4, dans le message du Conseil municipal, vous signalez une augmentation des prestations sociales, liée à un correctif. Dans la rubrique 540.301.00, un montant en charges de 198'383 CHF apparaît dans les comptes 2017; un montant de 225'000 CHF a été inscrit au budget 2018; au final, un montant de 262'789 CHF se retrouve dans les comptes 2018; enfin, au budget 2019, un montant de 281'800 CHF a été prévu pour cette rubrique. Cette augmentation, mise en regard avec la rubrique 540.436.03, indique-t-elle une augmentation du nombre de personnes prises en charge? Le montant en revenus de la rubrique 540.436.03 augmente en effet de 264'396 CHF aux comptes 2017, à 295'500 CHF au budget 2018, puis à 323'175 CHF aux comptes 2018, et finalement à 367'400 CHF au budget 2019. L'augmentation de ces deux rubriques est importante, car elle représente plus de 30% pour le poste 540.301.00 et autour de 22% pour le poste 540.436.03, lorsque nous

comparons les comptes 2017 et 2018. De plus, en comparant les comptes 2018 et le budget 2019, nous constatons une augmentation supplémentaire de 7% pour le compte 540.301.00 et de 13% pour le compte 540.436.03. Faut-il compter sur une augmentation constante de cette rubrique dans les années à venir, ou pouvons-nous espérer une certaine stabilité?

Le commentaire en page 4 concerne les comptes 580 et non pas 540.

En ce qui concerne le service officiel de la curatelle, il se renforce d'année en année mais toujours en étant attentif au fait que ce service est autofinancé. L'augmentation du nombre de personnes prises en charge est aussi dû au fait de l'arrêt d'activité du Bureau Officiel de Curatelle de Fully. Par conséquent, un certain nombre de mandats externalisés ne le sont plus, et nous avons dû augmenter notre personnel. Il est d'ailleurs plus avantageux d'engager notre propre personnel, plutôt que de payer des tiers.

541.439.00 p.67 Recettes diverses

A quoi correspond ce montant de 45'800 CHF dans les comptes 2018? A noter qu'aucun montant n'avait été inscrit au budget 2018 et qu'un montant de 1'000 CHF apparaît dans les comptes 2017.

Durant l'année 2018, nous avons mis du personnel à disposition de la garderie de Massongex. Une facture de CHF 44'500.- leur a été adressée pour cette prestation.

580.331.00 p.69 Amortissements ordinaires Subventions institutions

A quoi correspond cette rubrique, dont le montant augmente entre les comptes 2017 (26'853 CHF), le budget 2018 (31'000 CHF) et les comptes 2018 (70'967 CHF)?

Léonard nous répond qu'il s'agit de factures cantonales. Le commentaire de la page n° 4 concerne entre autre ce poste. Les comptes 2018 sont conformes au budget. La différence provient pour l'essentiel d'une rectification des décomptes 2016.

580.451.00 p.70 Participation du Canton Insertion sociale (AITS)

580.451.01 p.70 Participation du Canton Décomptes LFA

Il y a apparemment une modification de la répartition entre ces deux rubriques? Est-ce bien le cas? Et, le cas échéant, pourquoi et comment?

Léonard Roserens nous explique que ces recettes varient d'une année à l'autre en fonction des enfants (LFA) et des adultes (AITS) placés en foyer ou entreprises. N'ayant pas la maîtrise de ces recettes, nous ne comptabilisons que les montants réellement encaissés.

2.6 TRAFIC

Pas de question pour ce chapitre.

2.7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT

710.314.02 p.78 Entretien réseau et installations (commentaire de la page 78)

La remarque de la page 78 mentionne une étude de faisabilité. Nous sommes intéressés de connaître les résultats de cette étude. Est-il possible d'obtenir un retour sur les points essentiels, ou cela fera-t-il l'objet d'une présentation lors d'une prochaine séance ?

Pour l'heure, ce dossier est toujours dans sa phase de récolte d'informations. Dès que des éléments concrets seront en notre possession, il va sans dire que ces éléments vous seront transmis. Nous sommes actuellement en attente de mandataires, qui doivent apporter une validation à certains éléments, avant que le Conseil communal puisse se prononcer. En principe, une décision devrait être prise cet été, ce qui nous permettrait de vous transmettre plus d'informations cet automne. Toutefois, nous ne sommes pas dans l'urgence.

700.480.00 p.80 Attribution financements spéciaux eaux

Cette rubrique présente un montant d'environ 100'000 CHF par année. Est-ce que le calendrier pour la révision du règlement des eaux sera tenu pour une mise en vigueur du nouveau règlement au 01.01.2020?

Nous sommes actuellement en discussion avec d'autres communes du district afin d'harmoniser nos règlements respectifs. Nous avons bon espoir de pouvoir maintenir le calendrier susmentionné. Il est toutefois plus probable que ce point soit traité dans la séance de décembre.

720.301.01 p.83 Personnel Déchetterie

Ce poste avait un montant de 19'232 CHF aux comptes 2017. Un montant de 50'000 CHF avait été inscrit au budget 2018. Finalement, le montant de 24'931 CHF apparaît dans les comptes 2018. Est-ce que quelque chose était prévu et a finalement été abandonné en 2018 ou réalisé différemment?

Le montant inscrit au budget prévoyait la mise à disposition de personnel supplémentaire afin de gérer au mieux le passage à la taxe au sac. Nous redoutions que le personnel de déchetterie soit submergé par la masse de déchets supplémentaires, ce qui n'a fort heureusement pas été le cas.

790.437.00 p.90 Amendes infraction RCCZ

A quoi cette rubrique correspond-elle? Aucun montant n'a été porté, ni aux comptes 2017, ni au budget 2018. Que concerne ce montant de 26'600 CHF ? Est-ce un cas isolé?

Deux amendes pour non-respect des autorisations de construire ont été prononcées durant l'année 2018.

2.8 ECONOMIE PUBLIQUE

830.365.04 p.94 Lumina

Lumina n'ayant pas eu lieu en 2018, s'agit-il d'une réserve pour 2019? Sinon, comment expliquer cette charge pour une manifestation qui n'a pas eu lieu?

Léonard Roserens nous répond qu'en raison des intempéries de décembre 2017 et l'annulation de la dernière journée de la manifestation, « Lumina 2017 » a été en déficit. Le Conseil municipal a donc décidé l'octroi d'une aide extraordinaire afin d'éponger ledit déficit et de préparer l'édition 2019 dans des conditions sereines.

840.427.00 p.95 Location Grotte-au-Fées

Pourquoi cette fluctuation : 23'286 CHF aux comptes 2017; 25'000 CHF au budget 2018; et au final, 20'109 CHF aux comptes 2018?

Léonard Roserens nous informe que le loyer de la Grotte-aux-Fées est dépendant du chiffre d'affaire réalisé par l'exploitant.

860 p.97 Electricité

La Commune propose de sortir le service électrique de l'administration communale, afin de créer une société anonyme. La question centrale que se pose la Commission de gestion consiste à déterminer quelle serait l'incidence, pour la Commune, de la vente du réseau à la société anonyme?

La rubrique 860 sortirait donc des comptes communaux. La Commune « perdrait » donc, à l'avenir, les montants de 2'880'897 CHF en charge et de 3'250'532 CHF en revenus apparaissant dans les comptes 2018, ce qui représente un revenu de 369'635 CHF.

Mais, en cas de création d'une SA, la Commune prêterait 3'080'000 CHF à un taux de 1.5% à la SA et encaisserait donc des intérêts annuels de l'ordre de 46'000 CHF. D'autre part, la future SA payerait également des impôts communaux, cantonaux et fédéraux, puisqu'elle réaliserait un bénéfice annuel. Au niveau communal les impôts s'élèveraient à un montant d'environ 25'000 CHF. A ces deux montants s'ajoute un revenu de l'ordre de 338'000 CHF obtenu par le résultat de la SA. En définitive, la Commune bénéficierait donc d'une recette d'environ 409'000 CHF, ce qui est légèrement supérieur au revenu actuel.

En revanche, nous obtiendrions, toutes choses étant égales par ailleurs, un meilleur ratio, lors du calcul de la capacité d'autofinancement. Nous avons actuellement un budget de 24'291'275 CHF et une marge d'autofinancement de 2'233'646 CHF, soit un ratio de 9.19%. En sortant les 3'250'532 CHF de revenus du poste 860 des comptes communaux, nous obtiendrions, pour la même marge d'autofinancement, un ratio de 10.61%, la base de calcul étant inférieure.

Afin de pouvoir se prononcer, la Commission de gestion aimerait connaître les détails du dossier, ceci pour l'ensemble des variantes envisageables, que ce soit le statut quo, le

fermage du patrimoine de distribution, la création d'une SA ou toute autre possibilité. La CoGest souhaite une comparaison de ces différentes solutions afin d'aider le Conseil général à se prononcer lors des votations.

Le nouveau règlement relatif au service électrique ainsi que le projet de restructuration sont à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil général. La commission de gestion déplore le délai très court entre la remise des documents et la séance de validation de ces documents, ceci d'autant plus que la CoGest invite à la réflexion sur l'avenir du service électrique depuis bien quelques années déjà.

Au niveau du calendrier, le Conseil municipal a validé le principe en janvier. Deux décisions devaient encore être prises, après analyse, concernant respectivement le mode de capitalisation et les conséquences du départ à la retraite de Daniel Saillen en octobre 2020. Ces décisions ont été prises à la fin avril 2019, et l'ensemble des documents ont été mis à disposition le 2 mai.

Actuellement, la Commune achète le courant et le vend aux habitants. Un consultant évalue régulièrement les prix, ce qui permet à la Commune de déterminer quels montants sont à facturer. La gestion du réseau (réparation, gestion des pannes, etc.) est assurée par les Services industriels de la ville de Lausanne (SiL), qui sous-traitent à la SEIC.

Quatre possibilités ont été analysées:

Le statu quo : *la Commune garde à l'interne le système électrique, et engage du personnel pour remplacer le collaborateur en charge actuellement lorsqu'il prendra sa retraite.*

Le fermage du réseau : *la Commune reste propriétaire du réseau et le loue à un tiers, par exemple à la SEIC, comme Massongex ou Vérossaz; toutefois cette option est moins intéressante économiquement.*

La vente du réseau : *cette option a été écartée, car, si la vente permet d'obtenir des liquidités importantes dans l'immédiat, la Commune perdra les recettes annuelles d'environ 400'000 CHF.*

La création d'une SA communale : *la vente du réseau à une SA communale présente plusieurs avantages : la commune garde la main sur le service électrique, puisqu'elle en reste à 75% propriétaire au minimum ; cela permet de nouvelles perspectives, et cela facilitera la collaboration avec les SA d'autres communes, le cas échéant ; de plus, si le rachat du réseau base tension de Collonges devenait nécessaire, suite à la fusion proposée, il sera plus facile à la SA communale d'effectuer les démarches.*

Force est de constater que le système actuel est désuet. Dans le Bas-Valais, seules les communes de Bourg-Saint-Pierre, Monthey et Fully sont encore propriétaires de leur réseau électrique. Toutes les autres communes ont créé une SA communale, ou participent à une SA. Pour Saint-Maurice, cette étape devient actuellement une nécessité, d'autant plus que les collaborations vont s'intensifier dans les prochaines années. Il est également important de relever que la Commune restera toujours au minimum à 75% propriétaire du réseau

électrique, et que seules des collectivités publiques peuvent détenir le solde du capital-actions de la SA. A la constitution de la SA, la Commune sera même l'unique propriétaire. Pour l'avenir du service électrique aigaunois, il est très important de pouvoir traiter ce point lors de la prochaine séance, ou tout au moins, de valider, en juin, le règlement en première lecture, afin de pouvoir finaliser la seconde lecture et le reste du dossier en automne.

860.480.00 p.97 Attribution financements spéciaux timbre

860.480.01 p.97 Attribution financements spéciaux énergie

Ces deux rubriques ont-elles été fusionnées aux comptes 2018?

Léonard Roserens nous répond: vu la comparaison entre les montants budget et comptes, cela peut sembler être le cas. En réalité et selon les calculs de notre expert, nous avons pour les comptes 2018 une sous-couverture de CHF 110'714.- au niveau du timbre ; sous-couverture que nous avons compensé par le fonds de régulation prévu à cet effet (B20.280.861).

2.9 FINANCES ET IMPÔTS

900.330.00 p.99 Pertes sur débiteurs « impôts »

Ces pertes existent-elle chaque année? S'agit-il des mêmes personnes, qui ne paient pas leurs impôts plusieurs années de suite? Ces pertes représentent environ 3%, ce qui nous semble élevé.

Dans ce compte, nous trouvons également l'ajustement de la provision pour débiteurs douteux d'un montant de CHF 25'000.- pour l'année 2018 (B20.240.00).

Les pertes sont comptabilisées lorsqu'un acte de défaut de bien nous est notifié. De ce fait, elles concernent souvent plusieurs années.

932.441.00 p.102 Redevances et patentes Etablissements publics

Pourquoi le montant de cette rubrique augmente, alors que le nombre d'établissements ne semble pas augmenter? Y a-t-il beaucoup de roulements?

932.441.01 p.102 Redevances pour appareils et distributeurs

Entre les comptes 2017 et 2018, ce poste a passé de 6'918 CHF à 1'870 CHF. Pourquoi? Le nombre de distributeur a-t-il diminué? Les redevances ont-elles été modifiées?

Léonard Roserens nous donne la même réponse à ces deux questions: il s'agit d'une mauvaise comptabilisation en 2017. Un montant de CHF 4'480.- aurait dû être comptabilisé dans le compte n° 932.441.00 et non pas dans le compte n° 932.441.01. A noter qu'il existe également des patentes temporaires, par exemple pour les manifestations.

940.422.04 p.103 Intérêts retard - frais récupérés

Un montant de 120'000 CHF a été porté au budget 2018. Dans les comptes 2018 un montant de 174'465 CHF apparaît. Pourquoi cette différence?

Léonard Roserens nous répond: de plus en plus de contribuables nous demandent des arrangements de paiements ; arrangements qui portent intérêts. De plus, si un contribuable ne paye pas ses acomptes d'impôts, un intérêt est facturé lors de l'établissement de la décision de taxation.

940.424.20 p.103 Rachat A.D.B.

Ce poste présente normalement un montant de l'ordre de 10'000 CHF à 25'000 CHF. Comment expliquer le montant de 40'931 CHF obtenu dans les comptes 2018?

Léonard Roserens nous répond : environ CHF 25'000.- ne concernent que le rachat d'ADB de trois contribuables, ce qui est exceptionnel pour une seule année.

940.49 p.103 Total imputations internes

Pourquoi le montant de ce poste est quasiment divisé par deux? Aux comptes 2017, cette rubrique présente un revenu de 208'881 CHF, alors qu'aux comptes 2018, le montant de ce revenu a diminué à 105'489 CHF. Comment expliquer cette diminution de presque 50 %?

Léonard Roserens nous indique que cette diminution est le résultat de la forte baisse du poste n° 940.322.00 « Intérêts dettes consolidées ». Ce poste est en diminution grâce au renouvellement de plusieurs emprunts à des taux nettement meilleurs qu'auparavant. Le montant d'intérêts des dettes consolidées passe de CHF 442'000.- en 2017 à CHF 306'000.- en 2018.

942.330.10 p.104 Attribution provision pour grosses réparations

A quoi correspond cette rubrique?

Léonard Roserens nous répond que cette rubrique correspond à la création d'un fond de rénovation pour les bâtiments du patrimoine financier. Le tableau de la page 7d du fascicule des comptes 2018 nous donne de plus amples informations.

942.423.07 p.105 Location Bâtiment Duc

Un montant de 90'000 CHF a été prévu au budget 2018. Dans les comptes 2018, cette rubrique s'élève à 52'000 CHF. Les locaux n'ont-ils pas été loués comme prévu? De mémoire, la location de la Galerie Oblique à la FOVAHM devait engendrer des recettes annuelles de l'ordre de 60'000 CHF.

La location à la FOVAHM a débuté le 1^{er} avril 2018 et court jusqu'au 31 mars 2028. Les appartements ont été, quant à eux, livrés plus tard que prévu. Notons qu'à ce jour, tous les appartements sont loués. Le total des locations annuelles pour ce bâtiment s'élève à CHF 114'200.-.

942.429.02 p.105 Locations diverses

Pourquoi le montant de cette rubrique augmente-il de 9'750 CHF aux comptes 2017 à 37'322 CHF aux comptes 2018? Quelles locations sont-elles comprises dans ce poste?

Environ CHF 26'500.- concernant la location d'une partie de la parcelle n° 2375 « Les Perris » pour entreposage de matériel.

3. QUESTIONS-RÉPONSES - COMPTES D'INVESTISSEMENTS

029.503.02 p.110 Hôtel de Ville Concours réaffectation

Des montants de 53'825 CHF et 30'000 CHF ont été portés respectivement aux comptes 2017 et au budget 2018. Mais, aux comptes 2018, seul un montant de 5'031 CHF apparaît. Pourquoi? Y a-t-il eu un report ou un abandon?

Le projet est actuellement en stand-by. Une analyse est en cours tant au niveau de la réorganisation des services que de l'espace qui sera nécessaire dans le futur.

720.507.00 p.122 Mex - Assainissement décharge

Au budget 2018, un montant de 40'000 CHF a été prévu, mais dans les comptes 2018 un montant final de 500 CHF a été dépensé. Cette dépense a-t-elle été reportée? Le projet initial a-t-il changé ou été abandonné?

Ce projet a été reporté en 2019. Un montant de CHF 60'000.- a été prévu à cet effet dans le compte n° 720.507.00 au budget 2019.

4. QUESTIONS-RÉPONSES - DIVERS

Démantèlement de la STEP

Ne faudrait-il pas créer, sur les années qui restent, une provision en vue du démontage du site de la STEP actuelle?

Si une telle provision doit se faire, il faut qu'elle se fasse dans les comptes de STEP SA. Pour l'instant cela n'a pas de sens, car nous ne savons pas ce qui va advenir du site.

Comptes AITEJ

Les comptes de l'AITEJ manquent dans le document.

Léonard Roserens nous répond : comme lors du bouclage 2017, les comptes de l'AITEJ n'étaient pas disponibles au moment de l'impression de notre fascicule, l'assemblée générale ayant lieu au mois de juin.

Calorabois

Les comptes de Calorabois présentent d'un côté beaucoup de liquidités, et de l'autre, beaucoup de dettes. Pourquoi cela n'a-t-il pas été contrebalancé?

Léonard Roserens nous répond : au passif, nous trouvons un emprunt UBS à long terme – 10 ans – qui viendra à échéance en 2023. L'amortissement de cet emprunt est contractuel et se monte à CHF 30'000.- par année. Par ailleurs, les liquidités présentent l'avantage, lors de réparations, de pouvoir payer en cash immédiatement.

Barrières et bornes sur l'avenue d'Agaune

Suite à divers événements et accidents, quelques barrières et bornes ont été endommagées sur l'avenue d'Agaune. Certaines n'ont à ce jour pas encore été réparées, ce qui ne fait pas très sérieux, et n'est pas du tout esthétique, en particulier les bornes éventrées et les pavés arrachés. La Commission de gestion ne comprend pas pourquoi ces dégâts n'ont pas été réparés plus rapidement. Pourquoi attendre plusieurs semaines, voire mois, avant réparation? L'attente ne changera certainement pas le montant de la facture. Dans l'idéal, les dégâts devraient être réparés dans un délai de deux semaines. Si l'auteur des dégâts est connu cela est certainement plus facile et par conséquent plus rapide. Si tel n'est pas le cas, la Commune devrait effectuer les réparations plus rapidement et prendre en charge les frais y relatifs, le temps d'identifier le responsable et de lui transférer la facture. Mais, nous ne souhaitons pas laisser les dégâts en l'état.

Il y a eu un litige entre la Commune et l'Etat pour déterminer qui devait effectuer les travaux. S'agissant d'une route cantonale, la Commune a demandé à l'Etat de prendre en charge les réparations. L'Etat a répondu que les dégâts concernaient du mobilier urbain spécifique propre à la Commune de Saint-Maurice et que, par conséquent, les réparations lui incombaient. La Commune a donc récemment décidé d'effectuer les travaux dès que possible, probablement au début juin.

Valorisation des matériaux recyclés métaux / verres / cartons / PET

Quels matériaux recyclés (métal, verre, papier et carton, PET, etc.) apportent un bénéfice à la Commune ? Quels sont les détails de ces revenus ?

Léonard Roserens nous répond : éventuellement le verre, mais cela est minime. Le recyclage des autres matériaux diminue un peu les coûts mais ne génère pas de bénéfice. Pour information, les revenus liés au recyclage se trouvent à la page 84.

Amendes aux contrevenants au règlement sur la gestion des déchets

Y a-t-il eu beaucoup ou peu d'amendes? La population respecte-elle le règlement?

Il y a eu une dizaine d'amendes notifiées durant l'année 2018. A noter que la population respecte bien l'utilisation des sacs taxés, mais nettement moins les écopoints.

Contrat d'assurance RC lors de construction contiguë

Est-il possible que la Commune exige un contrat d'assurance RC quand elle octroie un permis de construire pour une construction contiguë, par exemple dans la Grand-Rue ou dans une PPE ?

Non, la Commune ne peut pas avoir une telle exigence.

Tableau des cautionnements

Est-il possible d'ajouter la date d'échéance des cautionnements dans le tableau de la page 136, ou les cautionnements ne sont-ils pas limités dans le temps? Nous souhaiterions également connaître l'état actuel de l'emprunt et de la dette finale.

Nous avons pris note de votre demande. Les dates d'échéance n'apparaissent effectivement plus dans le tableau. Nous les rajouterons dans les prochains documents. Mais, les cautionnements ont effectivement une date de fin et aucun paiement ne sera versé si le cautionnement est échu.

Demande d'ajout au glossaire

Merci d'ajouter AITS, CECA, LFA et RCCZ à la liste des abréviations.

Commentaires sur le message du Conseil communal

Nous avons pris acte des valeurs médianes et/ou moyennes suisses et valaisannes.

Au niveau du *degré d'autofinancement*, la médiane ou moyenne suisse était de 109.8 % en 2017; toujours en 2017, elle était de 116.6 % en Valais. Pour l'exercice 2018, la Commune de Saint-Maurice a atteint 108.8 %.

Au niveau de la *capacité d'autofinancement*, la médiane ou moyenne suisse était de 11.4 % en 2017; toujours en 2017, elle était de 20.3 % en Valais. Pour l'exercice 2018, la Commune de Saint-Maurice a atteint 9.3 %.

Au niveau des *investissements*, la médiane ou moyenne suisse était de 14.9 % en 2017; toujours en 2017, elle était de 22.5 % en Valais. Pour l'exercice 2018, la Commune de Saint-Maurice a atteint 12.6 % (investissements bruts de 3'079'638 CHF pour un budget de 24'412'556 CHF).

Relevons enfin les trois différences les plus importantes dans le compte de fonctionnement selon les tâches.

Pour le compte 2. *Enseignement et formation*, un montant de 5'261'000 CHF était prévu, en charges, au budget 2018; au final, un montant de 4'873'597 CHF apparaît dans les comptes 2018, ce qui représente une diminution des charges de 387'403 CHF.

Pour le compte 5. *Prévoyance sociale*, un montant de 2'971'500 CHF était prévu, en charges, au budget 2018; au final, un montant de 3'423'947 CHF apparaît dans les comptes 2018; ceci représente une augmentation des charges de 452'447 CHF.

Enfin, pour le compte 9. *Finances et impôts*, un montant de 13'669'800 CHF était prévu, en revenus, au budget 2018; au final, un montant de 14'419'662 CHF apparaît dans les comptes 2018, ce qui représente une augmentation des revenus de 749'862 CHF.

5. MESSAGE DE LA COMMISSION DE GESTION

La CoGest constate avec satisfaction que les comptes 2018 sont, tout comme pour 2017, meilleurs que ce qui avait été prévu lors de l'élaboration du budget correspondant. La marge d'autofinancement, indicateur considéré comme étant le plus important par notre commission, est juste supérieure aux 8 % demandés pour 2019 et donc satisfaisante au regard des critères fournis par le canton. Le résultat s'approche des chiffres noirs.

Cette situation est conforme aux bons résultats ressortant des états financiers d'une bonne partie des communes valaisannes ces dernières années. Nombre d'entre elles ont par ailleurs réussi à réduire fortement leur endettement net par habitant, voire à obtenir une fortune nette par habitant.

C'est pourquoi, la CoGest ne peut qu'approuver la déclaration du président de notre municipalité dans le Nouvelliste du 30 mai 2019, à savoir : « Après une période d'investissements importants, à l'image du nouveau CO et de la caserne de pompiers, la tendance est aujourd'hui au maintien et à la préservation des acquis. Nous devons un peu calmer le jeu. Les prochains investissements doivent être couverts par la marge d'autofinancement ».

L'analyse des charges et produits relatifs à la gestion des déchets suite à l'introduction de la fameuse « taxe poubelle » fait ressortir que les produits (environ Fr. 724'000.-) sont supérieurs aux charges (environ Fr. 670'000.-) et que l'attribution au fond de régulation permettra son remboursement en 6 ans environ. A noter que si le coût de l'incinération des déchets baisse pour les communes proposant le ramassage des déchets verts (gastro-vert), dont fait partie notre commune, le montant attribué au fond de régulation sera encore supérieur et, partant, sa durée de remboursement inférieure.

La CoGest a également effectué l'analyse de l'évolution de différents postes de charges et produits dont la dette, le service de la dette, l'endettement par habitant, la marge d'autofinancement, la masse salariale et la prévoyance sociale. De ces chiffres, seule l'augmentation des charges relatives à la prévoyance sociale semble problématique. En effet, la hausse des charges est systématique et peut, à terme, péjorer fortement la situation financière de notre ville.

Enfin, le sujet principal sur lequel doit se prononcer le Conseil Général cette année est la restructuration du service électrique de même que la modification de son règlement. La CoGest a pris acte de la solution proposée par le municipal. Les membres de la commission de gestion prendront connaissance avec attention des recommandations de la « commission urbanisme » à ce sujet. Eu égard à l'importance de ce thème et au délai très court pour se faire une opinion, la CoGest, par son président, se réservera le droit de demander un report de la décision relative à l'avenir du service électrique lors de la séance plénière du 11 juin 2019.

6. RECOMMANDATION POUR LE VOTE

Au terme de ses investigations et compte tenu des remarques du présent rapport, la Commission de gestion recommande au Conseil général d'adopter les comptes 2018 tels que présentés.

Saint-Maurice, le 2 juin 2019,

Le Président :

Dominique Robyr



Le Rapporteur :

Jan Schönbächler

